

Absents et excusés : Thierry DESMET et Julien BAUWENS

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Zone de police

Le Président remercie Monsieur HOOREMAN, Commissaire Divisionnaire, pour sa présence, suspend la séance et lui cède la parole.

Monsieur HOOREMAN rappelle la typologie des zones de police selon le degré d'urbanisation (Tournai est reprise en degré 2). Il insiste sur la difficulté d'assurer une visibilité sur le terrain avec une moyenne de 0,8 policier par km² alors que les zones de La Louvière (3,7), Namur (2,0) et Mons (1,6) disposent de bien plus de moyen humains. Par contre, l'on peut se réjouir que le nombre de délits soit bien moindre dans notre zone. Un point positif est qu'il y a aujourd'hui moins d'intervention pour le palais de justice suite à la mise en place d'un nouveau corps de sécurisation. Néanmoins, notre zone c'est une superficie de 315 km² disposant de 1.132 km de voiries, un palais de justice, une prison, un centre de réfugiés, un centre de défense sociale, 2 gares SNCB, un pôle scolaire important, un zoning commercial, 6 usines SEVESO, de nombreux événements sportifs, culturels et festifs, ...

Au niveau du personnel, la zone recense 11 ETP de moins que la norme KUL mais il y a actuellement, comme dans les autres zones, de gros problèmes de recrutement et l'on recrute des aspirants policiers. Cependant, au niveau du cadre opérationnel, il est à noter que plus de 50 % des agents ont plus de 45 ans ce qui n'est pas sans causer des problèmes organisationnels (dispenses de week-ends et nuits, services allégés, ...). Quant au budget, il est continuellement en hausse suite à des recrutements (décidés en 2012) et à l'augmentation des cotisations patronales. Cependant, on doit s'attendre à une hausse des interventions communales de l'ordre de 20 à 30 % à l'horizon 2022 (depuis plusieurs années, les dotations communales restent inchangées et le budget est équilibré en puisant sur les réserves mais celles-ci s'épuisent petit à petit).

Au niveau des priorités du plan zonal de sécurité, on constate que les vols dans les habitations sont en baisse de près de 30 % (40 % sur Antoing). En ce qui concerne les nuisances de quartier, les prestations sont en hausse ce qui est une bonne chose. Le nombre de sanctions administratives est en très nette hausse depuis 2017. Sur Antoing, on constate une baisse des incivilités classiques et une hausse des PV de stationnement (liée à la Grand'Rue et aux abords du Grand Large où des actions ont été menées). En ce qui concerne les coups et blessures, le nombre d'appels est en baisse mais le nombre de PV dressés est en hausse. Les vols avec violence sur la voie publique sont le chiffre noir de la zone mais ces chiffres sont à relativiser car une étude sur 3 mois a démontré que 4% étaient de réelles agressions, le reste étant des règlements de compte d'ordre privé ou dans le milieu de la drogue. Les actes de vandalisme sont quant à eux en baisse et on se félicite de la collaboration avec IPALLE pour le détagage.

Les stupéfiants sont sans aucun doute le plus gros problème à gérer sur la zone. Actuellement, nous sommes inondés via le Nord de la France. Sur Antoing, nous sommes passés de 14 à 11 méfaits mais 2 gros dossiers y ont été élucidés avec pas moins de 30 personnes interpellations débouchant sur des condamnations avec prison ferme. Sur les 3 premiers mois de l'année 2019, on a déjà 3 dossiers ouverts. Il s'agit d'un trafic très lucratif et les malfrats font aujourd'hui appel à des mineurs pour perpétrer leurs méfaits. Cette problématique engendre

par ailleurs des problèmes connexes tels que des vols dans habitations, des vols avec violence, ..., toute cela par recherche d'argent.

En ce qui concerne l'insécurité routière, les prestations sont en forte baisse car 3 agents sont actuellement à l'arrêt. Au niveau des accidents avec lésions corporelles, nous sommes passés de 7 victimes en 2017 à 6 en 2018. Sur Antoing, le nombre d'accidents est en baisse et aucune victime n'est à déplorer. Parmi les circonstances aggravantes, l'abus d'alcool reste largement en tête. Dans les statistiques, apparaissent étonnamment en rouge des plages horaires les mardis et mercredis. Le nombre de prestations radars est en baisse car un membre sur deux du personnel est à l'arrêt et qu'un radar est en panne. Les résultats de la campagne BOB sont nettement supérieurs à la moyenne nationale mais cela doit certainement être à mettre en relation avec le ciblage des opérations de contrôle. Au niveau du management, il faut mettre en avant le travail réalisé avec les communes pour la création de nouveaux commissariats. En matière d'ICT, un gros travail a également été fourni tandis qu'au niveau opérationnel, il faut souligner que l'événementiel est très énergivore. En ce qui concerne la stratégie et le politique, de nombreux rapports sont mis à disposition des autorités communales. Enfin, au niveau communication, il faut bien avouer que gérer 8 sites différents n'est pas simple en la matière.

En ce qui concerne les priorités de la zone de police, on dénombre 166 faits de criminalité violente (6 sur Antoing, ce qui est raisonnable). Les vols de véhicules sont en hausse pour la première fois depuis 2015 et les vols dans véhicules sont en forte hausse mais une centaine de faits sont liés à une seule personne (ces faits étaient liés à la problématique des stupéfiants). La hausse des vols à l'étalage est à mettre en lien avec le travail de plus en plus conséquent réalisé par les agents de sécurité des magasins. Au niveau de l'activité policière, on notera que près de 10 agents ont été affectés à la gestion de l'espace public (coupe du monde, grèves dans les prisons, renforts vers d'autres zones ou au fédéral). Près de 3.000 heures ont ainsi été prestées dans le cadre des gilets jaunes. Sur l'année 2018, 951 interpellations et 89 mandats d'arrêt ont été dressés dont 60 % liés aux stupéfiants. Avec 10,4 %, les absences pour maladies arrivent à un niveau jamais atteint mais les maladies longue durée sont en hausse. Les contrôles en partenariat avec d'autres institutions (auditorat du travail, Afsca, douanes, ...) ont démontré leur efficacité. Enfin, le PLP d'Antoing a récemment été évalué et démontré une meilleure cohésion sociale au sein du quartier ce qui est très intéressant.

Le Président remercie Monsieur HOOREMAN pour son exposé très précis et rouvre la séance.

Monsieur VINCENT signale qu'il n'y a pas de phénomène particulier à Antoing et tant mieux. Quant aux nouveaux bâtiments sur Tournai et Antoing, où en sont-ils et quel impact financier auront-ils ?

Le Commissaire Divisionnaire précise que, pour Tournai, les offres pour la désignation de l'auteur de projet seront ouvertes le 04 avril 2019. Quant à Antoing, le nouvel emplacement est idéal. Quant aux répercussions financières, il faut tenir compte de tous les éléments dont les frais de location actuels (Tournai coûte 360.000 € par an car la zone est propriétaire du bâtiment à raison d'un peu plus de 27 % et la Ville de Tournai d'un peu plus de 72 %). On devrait pouvoir tabler sur surcoût de l'ordre de 600 à 700.000 € par an.

Monsieur VINCENT signale que cet emplacement avait été proposé lorsque le projet de centre administratif était venu sur la table mais la majorité n'avait pas retenu cette proposition. On y revient...

Le Président précise qu'à l'époque on parlait d'un seul et même bâtiment ce qui n'était pas envisageable. C'est bien mieux aujourd'hui.

A la question de Monsieur VINCENT concernant la date du transfert dans le nouveau bâtiment, Monsieur HOOREMAN précise qu'il faut d'abord que la Ville acquière le terrain et cède une partie par convention à la zone. Mais on peut raisonnablement tabler sur un transfert durant le second semestre 2022.

Monsieur VIVIER estime que l'augmentation de personnel est une bonne chose, l'augmentation ultérieure de la dotation communale l'est moins mais on le savait. Par contre la baisse des sanctions administratives l'interpelle.

Monsieur HOOREMAN précise que cette baisse est typique et présente dans toute la zone. Le Règlement Général de Police (RGP) est un outil intéressant et il faut sensibiliser sans cesse les agents à utiliser cet outil. Le principal pour les agents de proximité est de résoudre les problèmes et pas nécessairement d'utiliser les moyens prévus dans le RGP pour y arriver. C'est une demande qu'il formule sans cesse auprès des agents et le Commissaire est persuadé que les sanctions administratives sont un réel plus pour leur travail.

Monsieur VIVIER précise qu'il est également convaincu qu'on cherche d'abord le dialogue.

A la demande de Monsieur VIVIER si d'autres PLP pourraient être envisagés dans la commune, Monsieur HOOREMAN précise que l'on peut en faire la publicité. Au sein de la zone, on en parle régulièrement mais l'idée ne doit pas émaner de la zone de police mais de la population avec l'appui des services de police. On pourrait organiser une séance d'information sur la démarche et présenter les résultats obtenus à savoir un meilleur sentiment de sécurité et une meilleure cohésion sociale.

A la demande de Monsieur VIVIER sur la manière dont la zone mettait en place des opérations de contrôle comme celles qui ont eu lieu récemment dans plusieurs établissements d'Antoing, le Commissaire Divisionnaire précise que ces contrôles ne sont pas faits à l'initiative de la zone de police mais bien de l'auditeur du Travail en collaboration avec d'autres services d'inspection (lois sociales, Inami, ...). La police intervient en appui ce qui peut parfois permettre d'opérer des constats ou saisies que ces services ne peuvent pas faire.

Monsieur VIVIER signale que son groupe reçoit régulièrement des demandes de mesures de vitesse sur nos routes. On dit cependant souvent que les chiffres sont bons mais ce constat est-il dû au fait que l'on travaille sur une moyenne ou parce que les caméras ou appareils de mesure présents font ralentir ?

Monsieur HOOREMAN précise que les analyseurs de trafic ne sont pas visibles et qu'ils n'ont donc aucune influence sur le comportement des usagers de la route. Ces analyseurs différencient les voitures, vélos, motos et camions. Le Commissaire Divisionnaire ajoute que la vitesse est souvent liée à une impression plutôt qu'une réalité.

Monsieur VIVIER ajoute que les vitesses moyennes sont peut-être plus élevées à certains moments de la journée et qu'il serait bien de les cibler dans le cadre des actions à mener.

Le Président cite le cas récent de la rue du Canal où les riverains se plaignaient de la vitesse alors que les résultats de l'analyse démontraient une vitesse moyenne nettement inférieure à la vitesse autorisée qui n'est pourtant que de 50 km/h dans cette rue. Il précise qu'une seconde

campagne sera effectuée en juillet afin de voir si les vacances scolaires ont un impact sur les vitesses pratiquées par les usagers dans cette rue.

Le Commissaire Divisionnaire ajoute qu'après l'analyseur de trafic, ses services installent régulièrement un radar préventif puis un radar répressif. Par contre, le contrôle des camions est plus compliqué.

Le Président annonce que la zone devrait bientôt se doter de nouveaux radars, un par commissariat de proximité. Espérons que ce sera le cas en 2020.

Le Commissaire Divisionnaire ajoute qu'un nouveau radar sera également prévu pour en remplacer un qui est désuet. Ce radar pourra être installé dans une simple poubelle ce qui augmentera son efficacité. Quant aux radars fixes, ils ne sont pas intéressants, les usagers adaptant leur vitesse à son approche et ré-accélérant par après... Par contre, il est pour l'acquisition de radars tronçons avec lesquels la vitesse est calculée entre deux points mais ce système est assez particulier.

Monsieur CHEVALIER estime qu'il n'est pas intéressant de mettre un radar en fin de tronçon d'une voirie. Ce qui est important c'est de pouvoir prendre sur le fait celui qui, à une heure calme, a une vitesse excessive et cela arrive à Antoing notamment à la Grand'Rue.

Monsieur HOOREMAN précise que le radar n'est pas installé pour faire du chiffre mais il n'est malheureusement pas possible de l'installer partout. Ainsi, dans la Grand'Rue d'Antoing, cela n'est pas faisable.

A la question du Président quant à savoir s'il y avait du nouveau sur les faits qui se sont récemment produits aux ateliers communaux, le Commissaire Divisionnaire précise que nous aurons des nouvelles bientôt, l'enquête avançant dans le bon sens.

Le Président remercie Monsieur HOOREMAN.

2. Organes

Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Le Président signale que le Conseil Communal est invité à approuver le règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal présenté en séance de commission élargie à tout le Conseil le lundi 25 mars 2019. Certaines modifications ont été apportées suite à cette commission.

Monsieur VINCENT estime qu'il n'y a pas vraiment eu de changement par rapport au document présenté lundi en commission. Il trouve étonnant que l'on réduise de plus en plus les droits des conseillers communaux. La majorité fait le choix d'un Conseil par mois. Soit, c'est son choix. Cependant, les conseillers communaux travaillent par leur présence, l'étude des dossiers, les questions orales (qu'il évite bien souvent au profit de questions écrites). Mais les questions orales piégeuses font partie du jeu politique. Devoir désormais les déposer la veille du Conseil Communal pose problème.

Monsieur VINCENT signale que l'article 33 ter donne la possibilité à toute personne de pouvoir prendre images et sons. Certaines personnes présentes ce jour dans la salle ont mis des posts, notamment sur Facebook. En maintenant cet article tel quel, on aura à nouveau des dérives. Pour cette raison, Monsieur VINCENT demande la suppression de cette possibilité et de ne permettre cette faculté qu'aux personnes disposant d'une carte de presse.

Monsieur VINCENT estime également que, contrairement à ce qui est repris à l'article 52, un Conseiller Communal devrait pouvoir conserver le droit de demander la convocation d'une commission. Enfin, à l'article 77 relatif aux questions orales, il réitère sa demande de suppression de l'obligation de les déposer la veille du Conseil Communal.

Madame DUROISIN estime que ce projet de R.O.I. bafoue les droits des conseillers et des habitants de la commune. Il ne respecte pas le CDLD. Pourquoi ce changement de l'article 4 au niveau des groupes politiques ?

Le Groupe GO approuve l'article 33 ter tel qu'il est libellé. Mais nous demandons d'ajouter que la commune fera enregistrer et diffuser les réunions du Conseil sur le site internet communal. Cela se fait déjà dans plusieurs villes.

Le Groupe GO n'est pas d'accord avec les articles du chapitre 6 relatif au droit d'interpellation du citoyen. Ce droit est trop limité et l'Union des Villes prône un minimum de 3 interpellations.

Au niveau des questions orales, le Groupe GO n'accepte pas de devoir les transmettre pour la veille du Conseil à 12 heures au plus tard. Au minimum, il faut permettre de poser des questions urgentes.

Pour toutes ces raisons, le Groupe GO demande le report de ce point.

Le Président précise que ce R.O.I. sera transmis à la tutelle comme prévu par le CDLD. On le votera donc aujourd'hui et les réponses viendront plus tard. Ceux qui le désirent peuvent écrire et faire pression auprès de la Ministre de tutelle...

Monsieur VIVIER précise que des questions ont été posées, argumentations à l'appui.

Monsieur VINCENT espère que Madame DUROISIN se trompe car il estime que le Directeur Général a dû vérifier si ce R.O.I. respectait la législation en vigueur et notamment le CDLD.

Le Directeur Général précise que rien n'a été inventé dans ce R.O.I. Il est basé sur le modèle proposé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que sur des R.O.I. de communes voisines disposant de staffs juridiques bien plus impressionnant que notre petite commune... Il y a bien évidemment des choix politiques qui ont été opérés mais cela est tout à fait normal et la tutelle aura son mot à dire par rapport à ces choix.

Madame DUROISIN précisant que son groupe a travaillé sur ce R.O.I. pour dresser les remarques formulées ce jour, le Président ajoute qu'il en a été de même pour le Collège. Des remarques seront peut-être faites par la tutelle, on verra bien.

Si un vote article par article est, au préalable, demandé, le Groupe GO annonce au Président qu'il refusera l'ensemble du texte.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Président précise que la bonne application de l'article 33 ter revient au devoir de police du Bourgmestre. Si la personne qui filme ne nuit pas au bon fonctionnement du Conseil Communal, il n'y a pas de raison de l'interdire. C'est pourquoi, il propose de ne pas modifier cet article. Par contre, prévoir de filmer nous-mêmes, sans savoir ce que cela va coûter et de l'intérêt que cela amènera, n'est pas à l'ordre du jour.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Président précise qu'il n'est pas favorable à l'ajout, à l'article 77 § 2, que des questions urgentes peuvent néanmoins être posées sans devoir être déposées la veille.

Par 11 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Communal approuve le Règlement d'Ordre Intérieur à l'exception des articles 33 ter et 77 § 2 qui sont votés par 10 voix pour et 7 contre.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Police administrative

Conventions avec le Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial – Amendements.

Les amendements portent sur la modification des indemnités que la commune verse à la Province. Pour le moment, nous payons un forfait par dossier (12.5 € ou 25 €) + 30% du montant de l'amende. Ce système étant compliqué, la Province propose de modifier les indemnités de manière à ne payer que des forfaits de la manière suivante :

- Dossier sanction administrative communale : 20 € / dossier
- Dossier arrêt et stationnement : 10 € / dossier
- Dossier environnement : 50 € / dossier
- Dossier voirie communale : 20 € / dossier

A la question de Madame BOCQUET à l'effet de savoir si les sanctions sont toujours honorées, le Directeur Général précise avoir connaissance de quelques cas où le Directeur Financier a fait usage de la main courante et fait appel à un huissier. Quant aux incivilités commises en matière de déchets, le personnel communal cherche toujours des indices mais on n'en trouve pas toujours bien au contraire...

Madame BOCQUET signale que l'application betterstreet semble efficace. Le Président et le Directeur Général précise que cette société nous a présenté son produit mais nous avons déjà une application qui peut permettre aux citoyens de nous informer. En outre, bien que nous ne soyons pas affilié à betterstreet, nous avons déjà reçu des messages de citoyens d'Antoing ayant utilisé cette application. Madame BOCQUET demande pour que l'on informe les citoyens de la procédure à suivre via le bulletin communal.

Monsieur VIVIER signale que l'opération de ramassage BeWapp aura lieu ce week-end et qu'il serait bien que la police, voire les agents constatateurs soient présents pour chercher les éventuels indices dans les dépôts sauvages qui seront découverts. Le Directeur général précise que la majorité des services de police de la zone seront occupés par l'encadrement du carnaval de Tournai et le Président d'ajouter qu'il ne sera pas simple d'avoir un service. Monsieur VIVIER demande dès lors si des explications ne pourraient pas être données aux bénévoles sur la façon de procéder. Le Directeur général précise qu'un constat ne peut être réalisé par un citoyen. Monsieur VIVIER demande à ce que l'on y pense pour l'année prochaine.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Benoit BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Plan de cohésion sociale

PCS – rapport financier 2018 : examen – décision.

Le Conseil est invité à approuver le rapport financier 2018 du Plan de Cohésion Sociale. En 2018, le montant total alloué au PCS était de 106.111,44€ (84.889,15€ de subvention + 21.222,29€ de part communale), et 109.204,68€ ont été justifiés.

Une première tranche (75%) de la subvention (soit 63.666,86€) ayant déjà été perçue en 2018, l'intégralité de la seconde tranche (25%), soit un montant de 21.222,29€, sera encore octroyé à la Ville après envoi du rapport financier.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Cultes

Synode de l'église protestante unie de Belgique – compte 2019.

Madame DELEPINE précise que le Conseil communal est invité à approuver le compte 2018 de la Synode de l'église Protestante unie de Belgique et rappelle que c'est la Commune de Brunehaut qui exerce la tutelle.

Recettes ordinaires :

Montant total des recettes ordinaires = 9.892,09 €

Les recettes ordinaires sont dépassées.

Montant total des recettes extraordinaires = 7.652,47 €

Les recettes extraordinaires sont dépassées.

Montant total des recettes = 17.544,56 € - crédit budget 2018 = 13.745,00 €.

Dépenses ordinaires :

Article 04 (éclairage) – Il manque certaines factures et mandats. La facture de 6,95 € du 29/10/2018 est annulée par une NC. Elle ne doit pas être reprise dans le compte – suivant pièces = 408,54 € et non 415,49 € - crédit budget 2018 = 440,00 €.

Article 05 (fête de Noël) – Il manque la facture 49,97 € du 07/01/2019. De plus, elle ne doit pas être reprise dans le compte 2018 – suivant pièces = 217,90 € et non 267,87 € - crédit budget 2018 = 400,00 €.

Article 37 (visites pastorales) – Il manque le justificatif pour les 10,00 € du 20/11/2018 et le justificatif du 26/11/2018 est de 40,00 € au lieu de 400,00 € repris dans le compte 2018 – suivant pièces = 1.188,00 € et non 1.548,00 € - crédit budget 2018 = 1.530,00 €.

Article 43 (assurances) – Il manque la facture et le mandat pour les 26,40 € du 12/04/2018. – suivant pièces = 1.020,60 € et non 1.081,00 € - crédit budget 2018 = 828,00 €.

Montant total des dépenses du chapitre I = 2.394,42 € et non 2.451,34 €

Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses ordinaires du chapitre II = 7.736,27 € et non 8.156,67 €

Les dépenses totales du chapitre II ne sont pas dépassées.

Montant total des dépenses = 10.130,69 € et non 10.608,01 € - crédit budget 2018 = 13.745,00 €.

Excédent = 7.413,87 € et non 6.936,55 €.

Toutes les remarques seront transmises à la Commune de Brunehaut. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

A la question de Monsieur VIVIER quant à l'évolution de la situation de l'horloge de l'église Saint-Pierre d'Antoing, le Directeur Général précise que, après vérification dans la comptabilité, la Ville a toujours supporté les frais d'entretien de cette horloge. Cependant, aucune décision de Collège n'apparaît dans les registres à ce sujet mais, étant donné que cette dépense est récurrente, cela continuera. Contact a été pris avec la société Clock O' Matic qui est la seule à prester ce genre d'interventions. Le Directeur Général va les relancer afin d'obtenir rapidement un devis pour la réparation. Lors du dernier entretien en mai-juin 2018, l'agent de la société avait indiqué dans son rapport qu'il avait repéré un problème au niveau de l'horloge. Problème qu'il pensait avoir réglé mais cela n'a pas duré.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

6. Eclairage public

Opération « Coup de poing » d'ORES 2019 : examen – décision.

Le Président précise que les gestionnaires de réseau de distribution sont chargés de proposer un service d'entretien d'éclairage public aux communes ainsi que d'assurer l'entretien et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 14 septembre 2017, les investissements dans des armatures et accessoires permettant le placement des Led ou toute autre technologie équivalente entrent dans le champ d'application de l'obligation de service public des gestionnaires de réseau.

De ce fait, l'objectif d'Ores est de réduire les luminaires les plus énergivores de notre parc de 20% en 2019. Il s'agit des lampes à Sodium basse pression. En 2019, Ores remplacera 125 points lumineux de ce type par de l'éclairage Led. Ces points sont situés sur le village de Péronnes.

Le collège communal propose de procéder avec le préfinancement d'Ores avec un remboursement annuel de 3.427,83 euros par année pendant 15 ans. Le collège communal propose de choisir le luminaire « Luma mini ».

Ce type de travail entre pleinement dans les objectifs de la convention des Maires et permettront, selon les estimations, de réaliser des économies d'énergie de 3.570,00 euros par année.

Marquer accord sur : la convention à signer avec Ores, le mode de financement et le type de luminaire.

Madame BOCQUET signale que c'est peut-être le moment d'inviter ORES à étudier l'installation de l'éclairage public dans la rue Neuve/Nouveau Quartier.

Le Président précise que le nouvel éclairage sera plus efficace en termes de luminosité. ORES sera informé de cette demande.

A la question de Madame BOCQUET, le Président précise qu'une partie de l'éclairage public de la rue du Coucou a en effet été enlevé lors des travaux de démolition dans le site de l'ancienne usine électrique. ORES sera contactée pour remédier à la situation.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Procès-verbal

Monsieur VIVIER et Madame DUROISIN rappelle qu'ils n'ont toujours pas reçu les procès-verbaux du Collège Communal. Le Directeur général rappelle qu'il avait été convenu lors du dernier Conseil Communal d'attendre le R.O.I. Dans celui-ci, la mise en place d'une plateforme est prévue et les codes d'accès viennent de lui parvenir. Le Directeur général fera son possible pour que cette plateforme sécurisée soit active le plus vite possible. Les PV restent néanmoins consultables en son bureau.

Madame BOCQUET remercie le Collège pour le suivi au niveau des ballots à enlever à Bruyelle.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2019.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Questions orales

Monsieur VINCENT rappelle ses différentes demandes : venue des promoteurs de Your Nature pour connaître l'état d'avancement du projet, la visite de la crèche et des 3 maisons de la Crinquaine.

Le Président précise qu'une visite des chantiers sera programmée un samedi matin tandis que le CEO de Your Nature sera invité à un prochain Conseil Communal.

Monsieur VIVIER signale qu'il était présent au dernier comité d'accompagnement du projet Your Nature et, à sa grande surprise, un nouveau larron était présent à savoir le Bourgmestre d'une commune voisine qui n'a pas manqué de s'informer sur l'accès à la piscine. Cet accès semble illusoire pour la population antoinienne, les enfants peut-être. Le Groupe GO avait déjà demandé que des contacts soient pris avec les communes voisines car Tournai est saturé.

Le Président rappelle que le Bourgmestre en question a un projet avec l'intercommunale IPALLE. Il semblerait que les communes associées ne soient plus sur la même longueur d'onde. En tous les cas, les enfants de nos écoles, tous réseaux confondus, auront accès à cette piscine. C'est une certitude et pas un peut-être !

A la question de Monsieur VIVIER si des accords pourraient être trouvés avec d'autres communes, le Directeur Général rappelle qu'une rencontre avait eu lieu en son temps avec l'ADEPS et les communes de Brunehaut et Rumes. Tous ces partenaires potentiels se sont retirés. Quant au Bourgmestre présent à la réunion de Your Nature, on peut tout d'abord se

demander les raisons de sa marche arrière et ses intentions car ce projet commun a quand même obtenu une enveloppe de 3,5 millions d'euros dans le plan piscine, ce n'est pas une bagatelle...

Le Président ajoute que l'on va d'abord concrétiser les projets sportifs en cours à savoir le projet cycliste et le hall sportif. Après, on verra.

Monsieur VINCENT quitte la séance.

Madame BOCQUET demande si l'on sait ce qu'un bac à fleur coûte à la commune par année. En effet, hormis les fleurs et terreau à y mettre, il faut encore les arroser régulièrement. La Commune dispose-t-elle d'une cartographie de ces bacs ? En effet, en certains endroits de l'entité, leur présence rend le passage difficile pour les PMR.

Le Président précise qu'un état des lieux sera effectué et ajoute que, dans la plupart des cas, les bacs sont installés à la demande des riverains.

Madame BOCQUET signale que, via le plan de cohésion sociale, on pourrait peut-être en installer dans des zones à forte densité de population comme dans les cités. Le Président précise que cela nécessitera un accord de la Directrice Gérante de la société de logements.

A la question de Monsieur MAHIEU si, dans le cadre des travaux actuels au monument aux morts de Maubray, une haie était prévue, le Président répond par l'affirmative. Par ailleurs, les essences ont été recommandées par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

Monsieur MAHIEU signale que les panneaux d'interdiction de stationner à la rue de la gare à Maubray, ne sont réglementaires car il manque les panneaux complémentaires pour indiquer les distances.

Le Président en parlera au Commissaire et précise que des marquages au sol doivent encore être effectués. Monsieur MAHIEU ajoute qu'il en est de même à la rue des Sables.

Monsieur MAHIEU se réjouit des travaux réalisés à rue de l'Attre où des tailles ont été effectuées mais signale que des branches doivent encore être éliminés dans le virage. Par ailleurs, il demande si les fossés ne pourraient pas être curés avant que les travaux du Pont Royal ne débutent.

Le Président fera analyser la situation par la main d'œuvre communale et ajoute qu'après les travaux en cours d'ORES le long de la Grand'Route, un talutage sera effectué de part et d'autre pour retrouver la largeur de la piste cyclable.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS